Contrat d'assistance « services particuliers »

Que vous décidiez de souscrire un produit de placement, assurance vie, compte titre, PEA, .. ou d'effectuer un investissement, immobilier, produits procurant une réduction d'impôt(s), parts de SCPI,... nous vous aidons vous à poser les bonnes questions et vous assistons.

Vous devez effectuer votre déclaration d'impôt sur le revenu, nous vous guidons afin d'en tirer le meilleur parti. Idem pour votre déclaration ISF.

Vous êtes contrôlé par le fisc, nous vous aidons.

Vous désirez emprunter, nous vous aidons à négocier votre prêt. Vous avez emprunté, nous vérifions que votre contrat de prêt a été fait dans la règle de l'art et vous assistons dans les démarches pour faire valoir vos droits si nous détectons des erreurs.

Vous souhaitez faire le point de votre situation pour transmettre votre patrimoine. Vous vous mariez ou vous pacsez, contrat ou pas ?

Vous souhaitez tout simplement faire un point complet de votre situation patrimoniale.

Vous ne savez-pas comment organiser votre patrimoine, SCI, Sarl de famille ? Vous achetez de l'immobilier pour faire du locatif. Quelles options prendre ? Meublé, vide ? Déficit foncier ? Quelle structure juridique ?

Vous avez une SCI, la comptabilité vous pose des problèmes ? Votre AG n'est pas faite ?

Votre dossier d'assurances vous pose des problèmes ?

Vos réfléchissez à protéger vos vieux jours ? Mandat de protection future ?

...

À toutes les étapes de la construction, de la gestion, de la transmission de votre patrimoine et de votre vie, nous vous assistons, en toute neutralité.

Vous resterez le décideur.

Bien évidemment cette liste est exhaustive et ne peut être résumée en quelques lignes.

Si votre situation l'exige, nous vous proposerons les services d'un professionnel spécialisé membre de notre Conseil scientifique. Vous serez toujours libre de faire appel à lui. Son intervention sera facturée en fonction de la mission requise.

Ce qu'il faut retenir : nous vous apporterons les informations nécessaires afin que vous deveniez le gestionnaire avisé de votre patrimoine.

Le prix forfaitaire que nous vous proposons correspond à 4 heures réelles de travail.

Selon les sollicitations et interventions que vous nous demanderez, et si le temps que vous nous demandez de passer à vos côtés excède ces 4 heures, nous vous proposerons un devis complémentaire. De la même manière, si nous devons nous déplacer pour vous rejoindre, et où que vous soyez, nous vous facturerons le coût de notre déplacement.